

Décret n° 2011-67 du 18 janvier 2011 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers et à certaines modalités de mise à disposition

18/01/2011

Ce texte introduit dans la fonction publique hospitalière les innovations de la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique. Ces dispositions, qui visent à faciliter l'intégration des agents dans un nouveau corps à l'issue d'une mise à disposition ou d'un détachement, prévoient notamment la prise en compte des avancements dans l'emploi d'accueil lors de la réintégration dans le corps d'origine.